



N° 2023-22

SITCOM

Région d'Argentan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRI ET DE COLLECTE
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION D'ARGENTAN**

Le 28 juin 2023, à dix-huit heures, les délégués des communautés de communes du SITCOM Région d'Argentan se sont réunis en conseil syndical, en la salle de réunion du quai de transfert des déchets, rue de la Saponite à Argentan, sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Président du SITCOM Région d'Argentan.

Date de convocation :
13/06/2023

Présents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Thierry CLÉREMBEAUX, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Cécile DUPONT, Raymond ESNAULT, Philippe GRANDIN, Gérard GRANDSIRE, Philippe JIDOUARD, Xavier LE MENAHES, Gilles MALLET, Clothilde MICHEL, Isabelle MOITEAUX, Jean-Louis PITEL, Jacques PRIGENT, Gérard RAMAGE (suppléant), Éric TOUZOT (suppléant), Jacques VIMONT.

Nombre de délégués en
exercice :
30

Absents : Patrick BELLANGER, Claudine BELLENGER, Daniel BERRIER, Jean-Marc BISSON, Karine BOURDELAS, Hubert CHRISTOPHE, Valérie CHESNEL, Jacques DROUIN, Claude FEROUELLE, Sylvain GAUDIN, Frédéric GODET, Hervé LASNE, Jean-Pierre LEROUX.

Nombre de délégués
Présents :
19

Objet : Admission en non-valeur – créance éteinte

Nombre de suffrages
exprimés :
19

Monsieur le Président demande de bien vouloir admettre en non-valeur le titre :

✓ 1184/2022 pour 346.37 €,

Nombre de voix :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

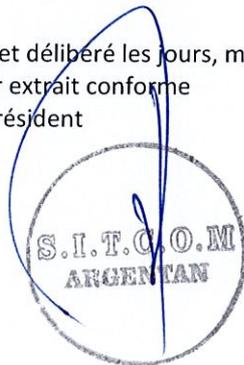
Cette créance d'un montant total de 346.37€, correspond à un titre de redevance spéciale. Une procédure de liquidation judiciaire a été engagée avec un jugement pour insuffisance d'actif.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte à l'unanimité l'admission de la créance éteinte ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président



Et publication ou
notification du :